



Campus de Paris

MASTER 2 DROIT DU PATRIMOINE - OPTION EXPERTISE FONCIÈRE

Certification professionnelle de niveau 7, « Master – Droit du patrimoine » enregistrée au RNCP sous le numéro 38196 par décision du Directeur Général de France Compétences en date du 01/01/2024, délivrée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, code NSF 128, 313, 345.

OBJECTIF DE LA FORMATION

- Construire un diagnostic patrimonial recouvrant les 4 dimensions du patrimoine (juridique, fiscal, financier et social)
- Optimiser en appliquant des techniques juridiques, fiscales et financières de la constitution du patrimoine des particuliers et des professionnels
- Utiliser les techniques juridiques et fiscales en matière de montages sociétaires
- Optimiser l'application des règles de fiscalité mobilière et immobilière
- Maîtriser les fondamentaux de la gestion de patrimoine
- Utiliser les techniques juridiques et fiscales en matière de transmission du patrimoine
- Coordonner l'exécution du projet patrimonial en interprofessionnalité

BLOCS DE COMPÉTENCES

- **BLOC 1 :** Appui à la transformation en contexte professionnel
- **BLOC 2 :** Usages avancés et spécialisés des outils numériques
- **BLOC 3 :** Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés
- **BLOC 4 :** Communication spécialisée pour le transfert de connaissances

MATIÈRES ESSENTIELLES

- o Techniques du bâtiment
- o Production animale et végétale
- o Droit de l'urbanisme
- o Droit du patrimoine
- o Droit des successions
- o Droit des assurances

MÉTHODES MOBILISÉES

- Cours magistraux
- Études de cas pratiques
- Conférences professionnelles
- Mises en situation professionnelles
- Travaux dirigés
- Sorties pédagogiques
- Des enseignements dispensés par des Professeurs des Universités et des professionnels en activité
- Des interventions ponctuelles d'acteurs majeurs du secteur (conférences)
- Un mémoire d'entreprise
- Des sorties terrain

DISPOSITIFS DE FORMATION POSSIBLES

- Formation initiale
- Contrat d'apprentissage
- Contrat de professionnalisation
- Stage alterné

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le centre de formation contrôle l'acquisition des connaissances du bénéficiaire au moyen :

- D'un contrôle continu ou examen final
- Les modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par équivalence sont définies par l'UPJV :

En 5ème année :

- o Expertises terrain
- o Mémoire professionnel

Chaque ensemble d'enseignements a une valeur définie en crédits européens (ECTS).

Pour l'obtention du grade de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.

DURÉE

- Formation en 1 an (niveau BAC+5)

PRÉREQUIS

- Être titulaire d'un Master 1 en Droit ou équivalent
- Avoir des connaissances en droit civil et droit des affaires

PROCESSUS D'ADMISSION

- Sur dossier
- La sélection des candidats s'effectue par l'Université d'Amiens
- Admission en 5e année : ouverte aux titulaires d'un BAC+4

TARIF

- **Formation initiale** : consulter le site ihedrea.org
- **Alternance** : frais pris en charge par l'OPCO de l'entreprise et l'entreprise d'accueil

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite

Adaptation des moyens pédagogiques

Référent handicap sur chaque campus

Contact : handicap@competences-developpement.fr

Millésime : 2026-2027

MÉTIER VISÉS

Administrateur de biens

Chef de services administratifs

Chef de service juridique et contentieux

Collaborateur de notaire

Expert foncier agricole

Gestionnaire de patrimoine

Juriste dans une compagnie d'assurances

Juriste d'entreprise

Juriste de banque

CONTACT

CAMPUS PARIS :

1 rue Sainte-Marie
92400 COURBEVOIE
contact.paris@ihedrea.fr
Tél. : 01 41 06 62 22

Pour plus d'information rendez-vous sur ihedrea.org